

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024

**CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DE LEURS SALARIÉS**

TABLER DES MATIÈRES



Éditorial	03
Nos missions et gouvernance	05
Nos temps forts 2024	11
Les grands projets 2024	15
Nos adhérents	23
Le SATM en chiffres	27
La prévention des risques professionnels	30
Le suivi individuel de l'état de santé des salariés	35
La prévention de la désinsertion professionnelle	41
Les fonctions support	43
Les perspectives 2025	45

ÉDITORIAL

Chers adhérents,

Le SATM porte depuis deux années une forte politique d'amélioration continue de ses services. Cette démarche qualité est dorénavant ancrée dans chacune de nos actions et cela dans un seul objectif, répondre au mieux aux attentes et besoins de nos adhérents et de leurs salariés. Dans cette volonté d'amélioration, 2024 a été une année marquée de grands changements, et nous sommes heureuses de partager avec vous, à travers ce rapport, l'ensemble des projets de développement portés cette année.

2024 a débuté avec la validation de notre nouvelle offre de service par notre Conseil d'Administration, plaçant la prévention primaire au coeur de nos actions. Une offre claire, cadrée par la loi du 02/08/2021, et souhaitée pour une meilleure compréhension des prestations incluses dans votre adhésion (consultable en p 19).

A la lecture de ce document, vous découvrirez aussi l'importance du travail de préparation de certification mené par nos équipes, en lien avec le changement du logiciel métier effectué cette année et l'harmonisation des pratiques, indispensable à l'efficacité du service.

Ces changements ont également pour volonté l'amélioration de notre relation adhérents. Nous avons eu le plaisir de déployer deux nouveaux portails, un premier pour nos adhérents, le second pour leurs salariés. Ces espaces ont pour objectifs de faciliter nos échanges, l'organisation des visites, et de développer notre partenariat dans la prévention des risques professionnels. Une hotline vient compléter ces espaces pour répondre aux questions.

Un autre point majeur à souligner concerne les résultats de notre plan de continuité de l'activité médicale (PCAM).

A ce jour, l'ensemble des visites de reprise et pré-reprise ont été réalisées et le nombre de visites effectuées par les médecins est en augmentation de 9 %.

Bien sûr, il reste encore du travail pour répondre aux difficultés induites par la pénurie médicale, mais notre service est pleinement mobilisé.



Avant de vous laisser découvrir ce rapport, nous tenions à remercier sincèrement l'ensemble des équipes pour leur travail, mais également nos adhérents pour leur implication et l'importance donnée à la prévention des risques professionnels au sein de leur entreprise.

Béatrice RACINE

Présidente

Karine DOUZAMI

Directrice Générale

NOTRE RAISON D'ÊTRE

UN OBJECTIF, LA PRÉVENTION PRIMAIRE

CONSEILLER

les employeurs,
les travailleurs et leurs
représentants pour

ÉVITER

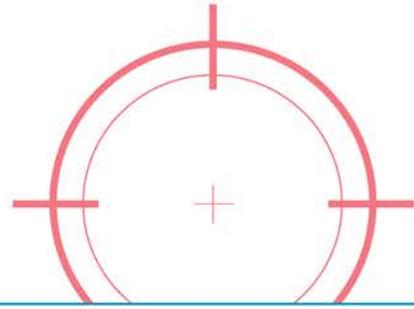
toute altération de la
santé des travailleurs du
fait de leur travail.



NOS MISSIONS & GOUVERNANCE



NOS MISSIONS



LA PRÉVENTION AU COEUR DE NOS ACTIONS

01

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

” Vous accompagner dans une démarche de prévention globale et personnalisée

02

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

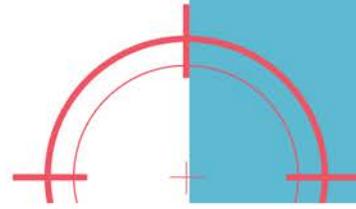
” Adapter le suivi à la réalité de chaque travailleur, un principe réaffirmé.

03

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

” Prévenir et accompagner pour favoriser le maintien dans l'emploi ou en emploi

NOS MISSIONS



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nos équipes pluridisciplinaires vous accompagnent dans la définition et la mise en oeuvre du plan d'actions pour la prévention des risques dans votre entreprise : repérage et évaluation des risques, conseils en prévention, interventions en milieu de travail, sensibilisation des salariés et de l'employeur. L'accompagnement dispensé est personnalisé selon vos besoins et la spécificité de votre entreprise.



LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

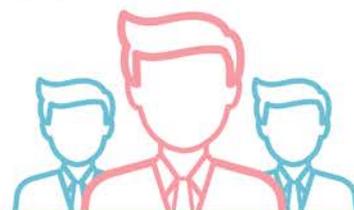
Le suivi de l'état de santé d'un salarié est assuré tout au long de sa carrière par un médecin du travail et un infirmier en santé au travail. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière afin de s'assurer de l'adéquation des conditions de travail avec l'état de santé du salarié. Le suivi est adapté aux risques du salarié, son âge et certaines situations spécifiques comme le handicap, une grossesse... En fonction des risques identifiés, un niveau de suivi individuel est défini pour chaque salarié : suivi simple, suivi renforcé ou suivi adapté.



LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle ou PDP, a pour objectif de repérer, le plus en amont possible, le risque d'usure professionnelle ou de sortie de l'emploi des salariés. L'objectif est de mettre en place des dispositifs pour l'éviter et maintenir le (les) travailleur(s) dans l'emploi, ou favoriser son (leur) retour à l'emploi.

NOTRE GOUVERNANCE



UNE GOUVERNANCE PAR DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES EMPLOYEURS ET SALARIÉS

ASSOCIATION D'EMPLOYEURS

Le SATM est une association loi 1901, gouvernée par des organisations paritaires représentatives d'employeurs et de salariés, désignées par les organisations patronales et syndicales.

2 INSTANCES MAJEURES

Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration, aidé par une Commission de Contrôle consultée pour avis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale réunit annuellement les adhérents pour se prononcer sur l'approbation du rapport moral et du rapport d'activité, et statuer sur les résolutions soumises par le Conseil d'Administration.

NOS INSTANCES



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association est administrée paritairement par un Conseil d'Administration de seize membres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés.

Les représentants employeurs sont, depuis 2022, désignés par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives. Le Président du Conseil d'Administration est élu parmi les représentants des employeurs. Les représentants des salariés des entreprises adhérentes sont désignés par les organisations syndicales représentatives.



LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Le SATM est soumis au contrôle social des ayants droit (salariés et employeurs adhérents), un rôle dévolu à la commission de contrôle, consultée sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion du service.

Si ses membres sont désignés selon les mêmes modalités que ceux du Conseil d'Administration, sa composition diffère : un tiers de représentants des employeurs, deux tiers de représentants des salariés. Son président est choisi parmi les membres représentants des salariés.



LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

Cette commission composée de professionnels du SATM ne fait pas partie de la gouvernance, mais joue un rôle consultatif. Elle a pour mission de formuler des propositions sur les priorités du service et les actions pluridisciplinaires conduites par ses membres, notamment lors de l'élaboration du projet de service.

La liste des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle est consultable sur notre site internet.

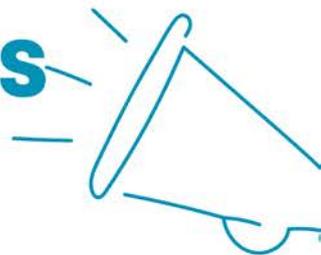


2024 LES TEMPS FORTS



2024

NOS TEMPS FORTS



LANCEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ “TOUS ENGAGÉS” ET DU PROJET CERTIFICATION 2025

12 JANVIER 2024

Organisation d'une journée collaborateurs afin d'expliquer le futur travail mené en 2024, pour répondre aux obligations de certification en 2025. L'amélioration continue et l'harmonisation des pratiques sont des axes forts de développement du service.



PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX À CHÂTEAU-GONTIER

30 MAI 2024

Le Conseil d'Administration a validé la construction d'un projet immobilier pour les locaux du centre de Château-Gontier. Le permis de construire a été déposé fin 2024, le nouveau bâtiment est attendu pour le premier semestre 2026.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 JUIN 2024

L'Assemblée Générale est un moment fort pour notre service. Cette année, nous avons eu le plaisir d'être accueillis par l'entreprise SÉCHÉ, que nous remercions sincèrement. Un point clé fût la présentation de notre nouvelle offre de service, plaçant la prévention primaire au cœur de nos missions.



PARTENARIATS SANTÉ PUBLIQUE

16 JUILLET 2024

La collaboration avec des partenaires est indispensable pour développer notre offre et répondre aux besoins spécifiques des adhérents et de leurs salariés.

En 2024, plusieurs partenariats ont été mis en place notamment dans le domaine de la santé publique pour sensibiliser au mieux nos adhérents : Association addiction France / Mois sans tabac / participation à Octobre Rose...



ARRIVÉE DE TROIS MEDECINS

Dr CHEBAANI, Dr SLAMA et Dr L'HÔTE

Nous avons eu la joie d'intégrer au sein de notre service deux nouveaux médecins en CDI, le Dr Hassna CHEBAANI et le Dr Wafa SLAMA. Ces deux médecins exercent sur le secteur de Laval. Le Dr Delphine L'HÔTE a également rejoint notre service, en tant que Docteur Junior pour une durée de 6 mois. Ce statut correspond au dernier cycle de consolidation de l'internat, pendant lequel le médecin exerce en autonomie supervisée.

NOS TEMPS FORTS 2024

INFORMATION

ENQUÊTE DE SATISFACTION

CONNAÎTRE VOS BESOINS,
AMÉLIORER NOTRE SERVICE



ENQUÊTE DE SATISFACTION ADHÉRENTS ET SALARIÉS

SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2024

Une enquête de satisfaction, mutualisée entre les 11 SPSTI des Pays de la Loire, a été réalisée auprès des adhérents et de leurs salariés, à la rentrée 2024. L'objectif était d'évaluer les points forts et les points faibles de notre service pour inscrire nos actions dans une politique d'amélioration continue, et de qualifier les attentes afin d'assurer l'adéquation de nos prestations aux besoins à travers nos 3 missions principales. Les résultats sont attendus en janvier 2025.

DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU LOGICIEL METIER

NOVEMBRE 2024

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, un nouveau logiciel métier a été déployé le 13/11/2024. Ce logiciel permet un suivi plus complet de l'état de santé des salariés et des actions de prévention de nos équipes. Il a pour objectif de faciliter la communication entre notre service et nos adhérents.

NOUVEAU PORTAIL ADHÉRENTS ET SALARIÉS

NOVEMBRE 2024

Depuis le 13/11/2024, notre service dispose d'un nouveau portail adhérents. En lien avec le nouveau logiciel métier, ce portail permet à nos adhérents un suivi plus qualitatif et simple des salariés et des actions de prévention.

Il permet également aux salariés via un espace personnel, d'accéder à leur suivi de santé.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALIOPi DES FORMATIONS SST ET PRAP

DÉCEMBRE 2024

Nos formations, sauveteur secouriste du travail et prévention des risques liés à l'activité physique, sont certifiées QUALIOPi. Après un audit mené en fin d'année, la certification QUALIOPi a été renouvelée en décembre 2024.

NOUVEAUX ATELIERS DE PRÉVENTION INTER-ENTREPRISES

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Depuis 2024, notre service propose aux employeurs 6 nouveaux ateliers de prévention, dont la participation est incluse dans la cotisation. Thèmes : Accompagnement au DUERP*, qualité de vie et conditions de travail, accidents professionnels routiers, harcèlement en entreprise, risques psychosociaux et sédentarité. En 2024, 183 adhérents ont pu bénéficier de ces ateliers.

LES
AGE

N°1



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION







GRANDS PROJETS 2024

LES GRANDS PROJETS 2024

DÉMARCHE QUALITÉ CERTIFICATION 2025

Le SATM s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses services depuis 2 ans. Dans cette dynamique, et pour répondre à l'obligation de certification de tous les SPSTI (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises) en 2025, la préparation du futur audit de certification fut l'un de nos grands projets 2024.

Un travail conséquent a été mené par les équipes sur la rédaction des procédures dont l'enjeu principal est l'harmonisation des pratiques du service. Cet exercice a permis la rédaction de 45 procédures et leur mise en application en décembre 2024. L'audit de certification est prévu au premier semestre 2025.

L'harmonisation des pratiques et l'amélioration continue sont des axes de développement permanent qui s'inscrivent dans la continuité des années au sein du service.



NOUVEAU LOGICIEL MÉTIER ET PORTAIL ADHÉRENTS / SALARIÉS

Le nouveau logiciel métier padoa est une solution plus efficiente et intuitive pour nos collaborateurs, mais également pour nos adhérents et leurs salariés disposant chacun d'un espace dédié facilitant le suivi des actions et les échanges avec notre service.

Ce logiciel spécifique des SPSTI, est certifié ISO 27001 et 27701 pour la protection des données de santé.

Son déploiement a nécessité plusieurs mois de travail avec les équipes padoa pour paramétrer les fonctionnalités selon les pratiques de notre service. Un travail important et minutieux a été mené par les référents métier du SATM, en lien avec l'harmonisation des pratiques inhérentes à la certification 2025.



LES GRANDS PROJETS 2024



NOUVEAU CENTRE À CHÂTEAU GONTIER

Le centre de Château-Gontier nécessitait des mises en conformité et des travaux importants pour permettre aux collaborateurs d'exercer leurs missions correctement.

Après analyse des besoins structurels / professionnels, et une étude des possibilités, le Conseil d'Administration a opté pour la création d'un nouveau bâtiment.

Situé route d'Angers à Château Gontier, le futur bâtiment d'une superficie de 600 m² sera construit en 2025. Sa livraison est prévue pour le premier semestre 2026.

Ce nouveau centre a été pensé pour offrir à nos adhérents et leurs salariés, des conditions d'accueil plus confortables et confidentielles, mais également faciliter l'organisation d'ateliers de prévention, pour plus de proximité avec nos adhérents du sud Mayenne.

SECURITÉ INFORMATIQUE ET CONFORMITÉ RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES)

Plusieurs projets informatiques ont été menés afin de garantir la sécurisation des données de santé des salariés et de nos adhérents.

- Migration des données stockées sur des serveurs hébergés au SATM, vers un hébergeur prestataire certifié "Hébergeur de Données de Santé"
- Hébergement des nouveaux portails adhérents et salariés certifié "Hébergeur de Données de Santé"
- Audit de sécurité de l'ensemble des infrastructures réseaux et opérations de sécurisation nécessaires
- Mise en place d'un système de double authentification des utilisateurs se connectant aux outils internes
- Campagnes de sensibilisation des collaborateurs du SATM sur les dangers et la cybersécurité



LES GRANDS PROJETS 2024

MÉDECINS RECRUTEMENT ACTIF

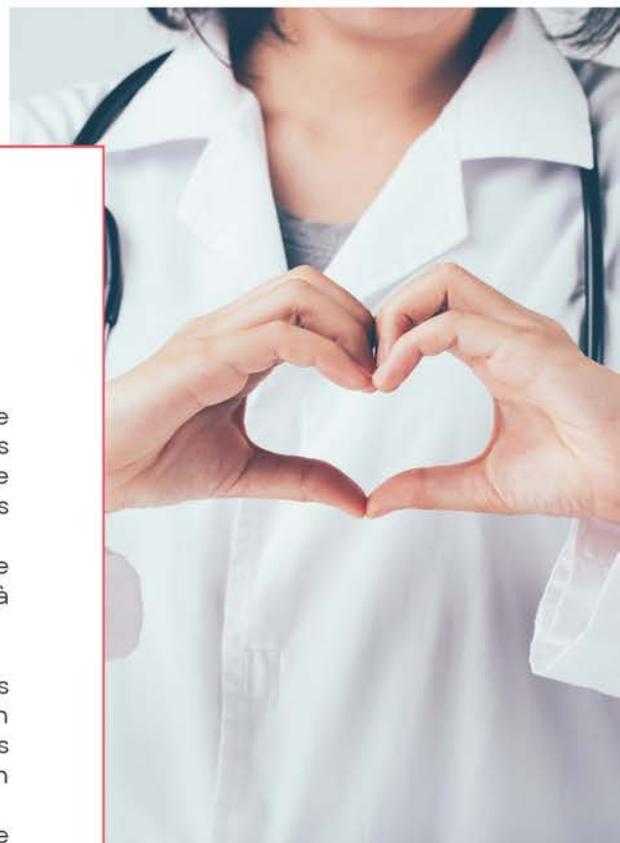
Recruter des médecins et répondre à la pénurie médicale est une priorité de notre service. Un travail actif est mené et plusieurs modes de recherche et partenariats sont activés : cabinets de recrutement spécialisés, annonces régulières, médecins ambassadeurs SATM, salons spécialisés....

Pour pallier temporairement à la pénurie médicale et assurer une continuité de service, le SATM a également choisi de faire appel à des médecins en CDD.

Cette année, deux médecins étrangers ont été recrutés en CDI. Ces médecins ont le statut médecin PAE (Procédure Autorisation d'Exercer), signifiant leur réussite au concours des EVC (Epreuves de Vérification des Connaissances) et l'autorisation d'exercer en France.

Ce travail initié en août 2023, nécessite un exercice important de conviction pour motiver leur choix de nous rejoindre (mise en avant du service et département de la Mayenne), et un accompagnement administratif et personnel considérable pour faciliter leur installation et celle de leur famille (logement, école, énergie,...).

Pour répondre plus rapidement au nombre de visites et aux besoins de nos adhérents, un travail de fond sur les délégations de certaines visites des médecins aux infirmières, est en cours.



UNE COMMUNICATION RENFORCÉE REFONTE IDENTITAIRE

Améliorer la visibilité de nos services et communiquer clairement sur les prestations dispensées auprès des adhérents sont deux objectifs importants pour notre service.

En 2024, une communication plus proche de nos adhérents a été souhaitée, notamment par la création d'emails réguliers, d'une newsletter "A vos côtés", et d'une présence renforcée sur LinkedIn.

Un travail sur l'identité du SATM a également été initié au 3e trimestre, afin de refondre l'ensemble des outils de communication dont le site internet en 2025. L'enquête de satisfaction menée en fin d'année permettra de nourrir les futures actions de communication et répondre au mieux aux besoins des adhérents.



2024 NOUVELLE OFFRE DE SERVICES



UNE OFFRE DE SERVICES UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Afin d'harmoniser sur le territoire national et de faciliter la compréhension des services des SPSTI, la réforme issue de la Loi d'août 2021 a défini clairement le cadre de l'offre de service dispensée par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Le Conseil d'Administration a validé le 14/12/2023, le contenu de l'offre de service du SATM en accord avec ces nouvelles obligations légales.

CETTE OFFRE DE SERVICES SE DÉCLINE EN 3 OFFRES BIEN DÉFINIES



OFFRE SOCLE

L'OFFRE SOCLE
REGROUPE L'ENSEMBLE
DES PRESTATIONS
INCLUSES DANS LA
COTISATION

ADHÉRENTS

En adhérant les entreprises bénéficient d'un accompagnement et de prestations, répondant à nos 3 missions.

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel de santé
- Prévention de la désinsertion professionnelle



OFFRE SPÉCIFIQUE

L'OFFRE SPÉCIFIQUE
S'ADRESSE AUX
TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

INDÉPENDANTS

Cette offre destinée aux travailleurs indépendants, mais ne leur est pas obligatoire.

Elle comprend une partie des services inclus dans l'offre socle, adaptés au statut d'indépendant.



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

L'OFFRE
COMPLÉMENTAIRE DES
PRESTATIONS NON
INCLUSES DANS LA
COTISATION

ADHÉRENTS

L'offre complémentaire est destinée aux adhérents du service.

Elle se compose de :

- Formations des salariés
- noa, l'outil d'évaluation des risques professionnels et d'aide au DUERP

2024 NOUVELLE OFFRE DE SERVICE

FOCUS SUR L'OFFRE SOCLE



OFFRE SOCLE

L'OFFRE SOCLE
REGROUPE L'ENSEMBLE
DES PRESTATIONS
INCLUSES DANS LA
COTISATION

L'offre socle est la première des 3 offres du SATM.

Elle regroupe l'ensemble de prestations incluses dans l'adhésion au SATM. En adhérant à notre service, les entreprises mayennaises bénéficient de l'ensemble des prestations décrites ci-dessous.

Ces prestations s'inscrivent dans les 3 missions du service :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



01



OBJECTIFS

**REPÉRER ET
ÉVALUER
LES RISQUES**

ACTIONS

Visite et conseils en entreprise
Réalisation de la Fiche d'entreprise (document présentant l'ensemble des risques de l'entreprise)
Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
Etudes métrologiques sur un risque spécifique (bruit, vibration, ambiance lumineuse...)

02



**ACCOMPAGNER
AU PLAN
D'ACTIONS**

Préconisations et conseils sur les moyens de protection les plus adaptés
Accompagnement dans la réflexion et l'élaboration du plan d'actions de prévention (entreprises < 50 salariés).

03



**ACTIONS
DE PRÉVENTION
EN ENTREPRISE**

Etude de poste et conseils d'aménagements
Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
Accompagnement à la prévention d'un risque spécifique (bruit, chimique, écran, poussière, TMS...)
Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
Intervention suite à un événement grave
Participation au CSE / CSSCT

04



**SENSIBILISATIONS
COLLECTIVES**

Sensibilisations des salariés en entreprise sur un ou des risques spécifiques identifiés
Ateliers de prévention destinés aux employeurs sur la mise en place d'une démarche de prévention d'un risque spécifique ou global à l'entreprise.

2024 NOUVELLE OFFRE DE SERVICE

FOCUS SUR L'OFFRE SOCLE



NOUVEAUTÉ :
Les employeurs non-salariés
d'une entreprise adhérente au
SATM peuvent bénéficier du
même suivi et
accompagnement que leurs
salariés.

SUIVI INDIVIDUEL DE LA SANTE DES SALARIÉS



DES RENDEZ-VOUS TOUT AU LONG DE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE



Le suivi d'un salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel, par un médecin du travail et un infirmier en santé au travail (délégation). Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière, afin de s'assurer de l'adéquation des conditions de travail avec l'état de santé du salarié.

En fonction des risques déclarés par l'employeur, un niveau de suivi individuel est défini par le médecin du travail, pour chaque salarié : suivi simple, suivi renforcé ou suivi adapté. De ce niveau, dépendent la fréquence du suivi et le type d'exams effectués.

PENDANT L'ACTIVITÉ

- La visite d'embauche : visite d'information et de prévention initiale (VIPI) ou examen médical d'aptitude
- Les visites de suivi périodique de la santé du salarié : Visite d'information et de prévention (VIP) ou examen médical d'aptitude
- La visite à la demande
- La visite de mi-carrière
- La visite post-exposition
- La visite de fin de carrière



PENDANT OU APRÈS UN ARRÊT

- Rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail
- Visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail
- Visite de reprise après un arrêt de travail

PRÉVENTION DES RISQUES DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



01



AIDER AU REPÉRAGE PRÉCOCE DES TRAVAILLEURS À RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

et mise en place de mesures collectives de prévention primaire.

02



PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SOCIAL DU SALARIÉ ET DE L'ENTREPRISE

pour favoriser son maintien ou son retour à l'emploi.

03

SENSIBILISATIONS COLLECTIVES AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

afin de mieux appréhender les signaux d'alerte, les rôles des acteurs, les outils mobilisables.



NOS ADHÉRENTS



NOS ADHÉRENTS, LES ENTREPRISES MAYENNAISES

6 510
ADHÉRENTS



74 208
SALARIÉS



+ 2 371
INTÉRIMAIRES

RÉPARTITION PAR TAILLE

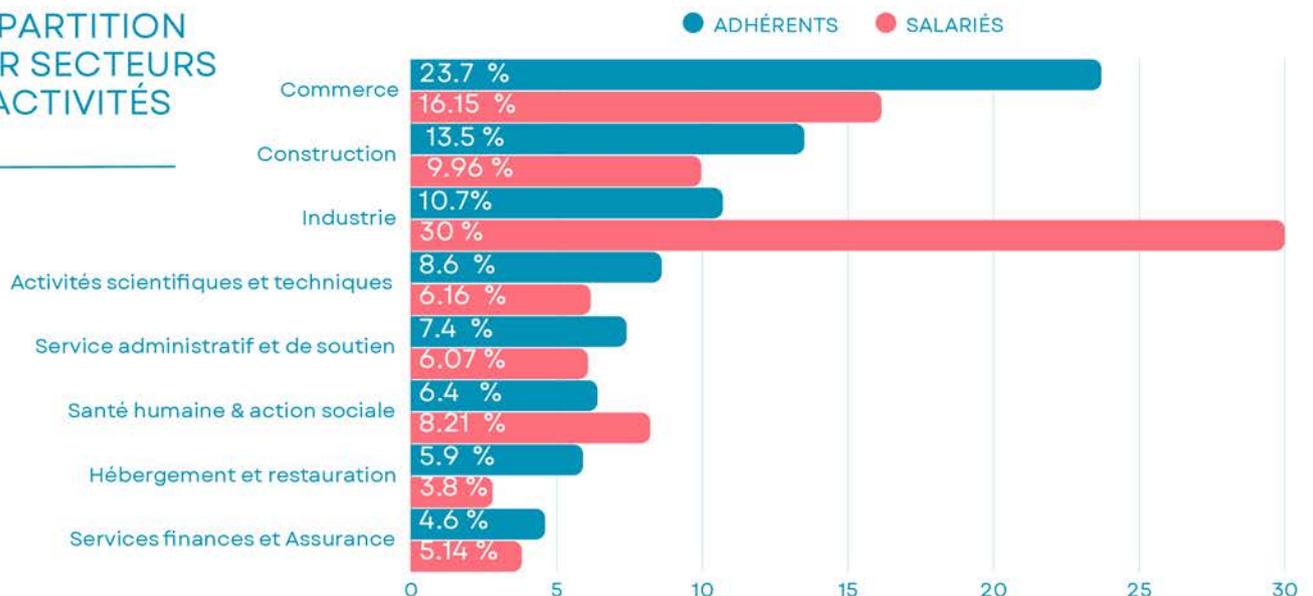


ENTREPRISES > 10 SALARIÉS 77.7 % DE SALARIÉS
23.2 % DES ADHÉRENTS

TYPES DE SUIVI

61.5 % 45 627	SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)
31.1 % 23 118	SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)
7.4 % 5 463	SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



NOS ADHÉRENTS, LES ENTREPRISES MAYENNAISES

FOCUS SALARIÉS SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ ET ADAPTÉ



SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

AUTORISATION DE CONDUITE (AVEC OU SANS CACES)	12 708
AGENTS CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES	5 290
HABILITATION ÉLECTRIQUE	4 531
SUIVI RENFORCÉ SANS PRÉCISION	3 049
AGENTS BIOLOGIQUES GROUPES 3 ET 4	2 333
RISQUES DE CHUTE LORS DES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES	1 682
PORT DE CHARGE > 55 KG	1 107
AMIANTE	618
PLOMB	401
RAYONNEMENTS IONISANTS B	268
ÂGÉ(E) DE MOINS DE 18 ANS AFFECTÉ(E) À DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS	180
HABILITATION OU FORMATION PARTICULIÈRE NÉCESSITANT UN EXAMEN D'APTITUDE	144
SUIVI RENFORCÉ POUR RISQUES PARTICULIERS	84
POUSSIÈRE DE BOIS	63
POUSSIÈRE DE SILICE	50
RAYONNEMENTS IONISANTS A	40
HYPERBARE	33

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)



TRAVAILLEUR(SE) DE NUIT	3 722
EN SITUATION DE HANDICAP	2 731
ÂGÉ(E) DE MOINS DE 18 ANS	1 145
AGENTS BIOLOGIQUES DU GROUPE 2	1 025
CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES	163
FEMME ENCEINTE	82
TITULAIRE D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ	21
SIA SANS CATÉGORIE PRÉCISÉE	746

SALARIÉS SUIVIS PAR CENTRE

21 585	MAYENNE
39 194	LAVAL
13 429	CHÂTEAU-GONTIER



LE SATM CHIFFRES CLÉS



LES PROFESSIONNELS DU SATM

84 78,5 ETP
COLLABORATEURS

8



MÉDECINS CDI 7.2 ETP

5 Médecins du Travail
1 Médecin collaborateur
2 Médecins PAE



2 MÉDECINS CDD
1 DOCTEUR JUNIOR

DIRECTION GÉNÉRALE

37



PARAMÉDICAL 36.2 ETP

1 Responsable pôle paramédical
19 Secrétaires médicales
17 Infirmier.e.s en santé au travail

23



PRÉVENTEURS 22 ETP

Responsable du pôle prévention
Assistante du pôle prévention
3 Chargées de maintien dans l'emploi
4 Conseillers en prévention
9 Techniciens en prévention
2 Ergonomes
2 Formatrices
Psychologue du travail
Assistante du service social en cours de recrutement

12



FONCTIONS SUPPORT 11.5 ETP

Assistante de direction et d'amélioration continue
3 personnes au service Comptabilité
3 personnes à l'accueil et services généraux
Responsable Ressources Humaines,
Responsable Projets administratifs et financiers,
Responsable Communication
Responsable informatique
Technicien informatique

LES CENTRES DE VISITES

3

CENTRES PRINCIPAUX

MAYENNE



16
COLLABORATEURS



LAVAL

57
COLLABORATEURS

CHÂTEAU -GONTIER

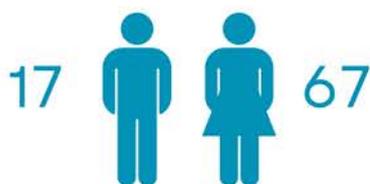
11

COLLABORATEURS



INDEX 2024

ÉGALITÉ HOMME / FEMME



La note globale n'est pas calculable,
(nombre d'hommes insuffisant par
catégorie et tranche d'âge).
Toutefois, sur les 4 points
calculables, la note est de 60/60.

Données au 31/12/2024



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION GLOBALE ET PERSONNALISÉE

Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels inhérents à leur activité : repérage et évaluation des risques, conseils en prévention, interventions en milieu de travail, sensibilisation des salariés et des employeurs.

01 REPÉRER ET EVALUER LES RISQUES

- Visite d'entreprise et analyse des risques
- Réalisation de la Fiche d'entreprise
- Etudes métrologiques sur un risque spécifique (bruit, vibration, ambiance lumineuse...)
- Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

02 ACCOMPAGNER AU PLAN D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Nos équipes sont à l'écoute des employeurs pour répondre aux questions et les conseiller sur les modes de prévention les plus adaptés à la spécificité de l'entreprise.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, nos préventeurs accompagnent les employeurs dans la réflexion et l'élaboration du plan d'actions de prévention.

03 ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES EN ENTREPRISE

- Etude de poste et conseils d'aménagements
- Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Accompagnement à la prévention d'un risque spécifique (bruit, chimique, écran, poussière, TMS...)
- Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
- Intervention suite à un événement grave
- Participation au CSE / CSSCT

04 SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

- Sensibilisations des salariés en entreprise sur un ou des risques spécifiques identifiés
- Ateliers de prévention destinés aux employeurs sur la mise en place d'une démarche de prévention d'un risque spécifique ou global à l'entreprise.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



REPÉRER, ANALYSER ET CONSEILLER



153 ANALYSES DE
RISQUES
SPÉCIFIQUES

45

ANALYSES ET
CONSEILS
RISQUES
PHYSIQUES



Bruit
Vibrations
Champs
électromagnétiques
Rayonnements
Ionisants

47

ANALYSES ET
CONSEILS
RISQUES
CHIMIQUES ET
BIOLOGIQUES

Solvants
Poussières de bois
Poussières totales
Fumées de soudage
Amiante
Plomb

61

AUTRES
CONSEILS

Analyse données / FDS /
Traçabilité /
PPSPS (document risques
sur les opérations de
bâtiment et de génie
civil)...

1 170 ACTIONS
TECHNICIENS

579

VISITES
ENTREPRISE

Identification des risques
spécifiques de l'entreprise

Conseils et
accompagnement sur la
démarche de prévention
globale

516

FICHES
ENTREPRISE

Rédaction d'un document
présentant les risques
professionnels présents dans
l'entreprise et les effectifs de
salariés qui y sont exposés.

75

ACCOMPA-
GNEMENTS
DUERP

Accompagnement à la
rédaction du document
unique d'évaluation des
risques professionnels :
identification / évaluation /
définition de mesures
préventives

157

PARTICIPATIONS
CSSCT





PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

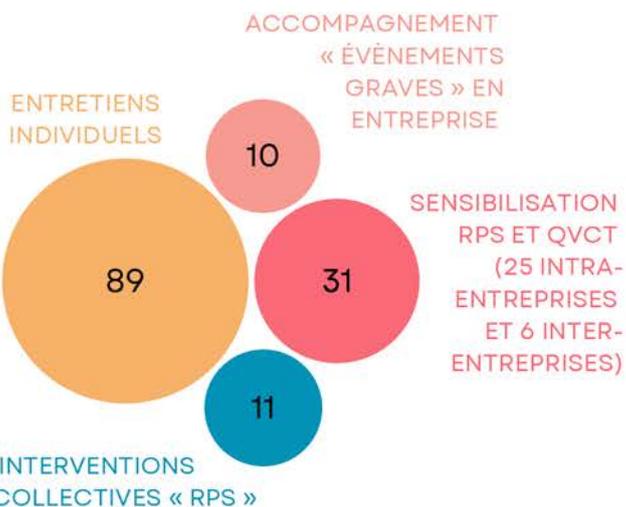


SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



141 ACTIONS



SESSIONS DE SENSIBILISATION POUR LES SALARIÉS DE NOS ADHÉRENTS **172**

1 414

SALARIÉS SENSIBILISÉS

- Travail sur écran
- Risques psychosociaux
- Qualité de vie et conditions de travail
- Conduites addictives en milieu professionnel
- Risques spécifiques : risques chimiques, risque routier, bruit, poussières de bois, risques biologiques
- Travail saisonnier, travail à horaires irréguliers
- ...

ATELIERS DE PRÉVENTION POUR LES ADHÉRENTS **20**

183

PARTICIPANTS

- Accompagnement au DUERP
- La qualité de vie et conditions de travail, initier une démarche
- La prévention des accidents de la route (professionnels)
- Le harcèlement en entreprise, quelle prévention ?
- Identifier et prévenir les risques psychosociaux
- Prévention de la sédentarité, un levier de performance

ERGONOMES

175 DOSSIERS



FORMATIONS **98.85 %** satisfaction

618 +29 % (2023)

Thèmes :
Sauveteur secouriste du travail
Prévention des risques liés à l'activité physique

SALARIÉS FORMÉS

113 +13 % (2023)

JOURNÉES DE FORMATION

81 +8 % (2023)

SESSIONS





SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

COMPRENDRE LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

UN SUIVI PERSONNALISÉ

Le suivi individuel est adapté aux risques du salarié, son âge, son état de santé et certaines situations spécifiques comme le handicap, une grossesse...

En fonction des risques, un niveau de suivi individuel est défini : suivi simple, suivi renforcé ou suivi adapté.

SUIVI SIMPLE OU SIS



POUR QUI ?

Un salarié non exposé à un risque « particulier ».

LE SUIVI

Un suivi simple correspond à des **visites d'information et de prévention (VIP)** par un professionnel de santé **tous les 5 ans**.

La première visite a lieu dans les 3 mois après embauche. Ces visites donnent lieu à une attestation de suivi.

SUIVI ADAPTÉ OU SIA



POUR QUI ?

- travailleurs de nuit
- femmes enceintes
- salariés âgés de moins de 18 ans
- travailleurs handicapés ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité
- salariés exposés à des agents biologiques de groupe 2 ou aux champs électromagnétiques.

LE SUIVI

Ils bénéficient de **visites d'information et de prévention** réalisées par un professionnel de santé. La fréquence du suivi varie selon les risques, **tous les 3 ou 5 ans**.

La première visite a lieu avant ou après embauche selon la raison du suivi adapté.



3

TYPES DE SUIVI

SUIVI RENFORCÉ OU SIR



Les salariés exposés à des **risques spécifiques** font l'objet d'un suivi plus fréquent.

QUELS RISQUES ?

- l'amiante ou le plomb
- des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)
- des agents biologiques (groupes 3/4)
- des rayonnements ionisants
- un milieu hyperbare
- un risque de chute de hauteur (montage / démontage d'échafaudages)
- le travail de jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation
- des travaux sous tension
- des autorisations de conduite
- un port de charge manuel sans possibilité d'aide mécanique et au-delà des seuils prescrits
- l'employeur peut compléter la liste des postes à risques particuliers, après avis du médecin du travail et du comité social et économique (CSE).
-

LE SUIVI

Leur suivi alterne **tous les 2 ans** un examen médical d'aptitude, réalisé par le médecin du travail (délivrance d'un avis d'aptitude) et une visite intermédiaire de suivi par un professionnel de santé (attestation de suivi.).

La première visite est un examen d'aptitude médical, réalisé avant embauche.

Pour certaines situations, notamment les moins de 18 ans affectés à des travaux dangereux ou les salariés exposés à des rayons ionisants classés en catégorie A, l'examen médical est effectué **chaque année**.

LÉGENDE



Médecin Infirmier.e



Attestation de suivi Avis d'aptitude

COMPRENDRE LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

SUIVI SIMPLE OU SIS



APRÈS EMBAUCHE

VISITE
D'INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
INITIALE (VIPI)



MAXIMUM 5 ANS

VISITE
D'INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
PÉRIODIQUE (VIPP)
EFFECTUÉE



SUIVI ADAPTÉ OU SIA



AVANT EMBAUCHE *

VISITE
D'INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
INITIALE (VIPI)



MAXIMUM 3 ANS

VISITE
D'INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
PÉRIODIQUE (VIPP)
EFFECTUÉE



*Les salariés travailleurs
handicapés, titulaires d'une
pension d'invalidité ou les
femmes enceintes ont leur
première visite seulement
après l'embauche.

SUIVI RENFORCÉ OU SIR



AVANT EMBAUCHE

EXAMEN MÉDICAL
D'APTITUDE



MAXIMUM 2 ANS

sauf les salariés soumis
aux rayonnements
ionisants CATEGORIE A /
mineurs affectés
aux travaux dangereux
sont revus tous les ans par
le médecin du travail.

↓
VISITE INTERMÉDIAIRE



MAXIMUM 2 ANS

EXAMEN MÉDICAL
D'APTITUDE





ACTIVITÉ 2024 SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

PCAM PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE

ENSEMBLE DES VISITES DE REPRISE ET PRÉ-REPRISE EFFECTUÉES AU 31/12/2024

Mis en place en juillet 2023 pour diminuer les impacts de la pénurie médicale, le PCAM a pour objectif d'instaurer une équité du service face aux situations urgentes, en priorisant les visites de reprise et pré-reprise.

En place depuis 18 mois, il a permis de résorber l'ensemble du retard sur ces types de visite.

1 820

VISITES
DE PRÉ
-REPRISE

1 606 DEMANDES SALARIÉ
107 DEMANDES MÉDECIN
CONSEIL
91 DEMANDES MÉDECIN
TRAITANT
16 DEMANDES MÉDECIN
DU TRAVAIL



4 006

VISITES
DE REPRISE

2 646
MALADIES NON PRO.
576 MATERNITÉS
537 ACCIDENTS PRO.
247 MALADIES PRO.

1 694

AUTRES
VISITES

DONT
678 VISITES A LA DEMANDE
DU MÉDECIN DU TRAVAIL
497 VISITES A LA DEMANDE
DU SALARIÉ
510 VISITES A LA DEMANDE
DE L'EMPLOYEUR

2 371

VISITES INTÉRIMAIRES
VISITES EMBAUCHE, REPRISE, PRÉ-
REPRISE, SUIVI ET À LA DEMANDE

28 024
VISITES

HORS INTERIM

+6 %

26 333
VISITES EN
2023



10 011

VISITES MÉDECIN

+9 %

9 176 VISITES
EN 2023



18 013

VISITES INFIRMIER.E

+4.7 %

17 157
VISITES EN
2023



13 376

VISITES
EMBAUCHE

11 765 VISITES
INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
1 611 EXAMENS
MÉDICAUX D'APTITUDE



7 128

VISITES SUIVI
PÉRIODIQUE

5 829 VISITES
INFORMATION ET
DE PRÉVENTION
1 299 EXAMENS
MÉDICAUX D'APTITUDE



ACTIVITÉ 2024 SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

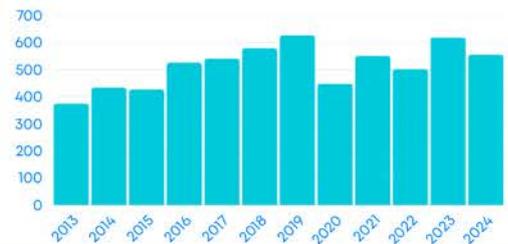


Toutes les visites ne donnent pas systématiquement lieu à une conclusion professionnelle, notamment lors de visites occasionnelles ou d'un suivi nécessitant des investigations.

24 458

ATTESTATION DE SUIVI	19 471
AVIS D'APTITUDE	4 432
AVIS D'INAPTITUDE	555 -10.2 % (2023)

ÉVOLUTION DES INAPTITUDES DEPUIS 2013



EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

128 808



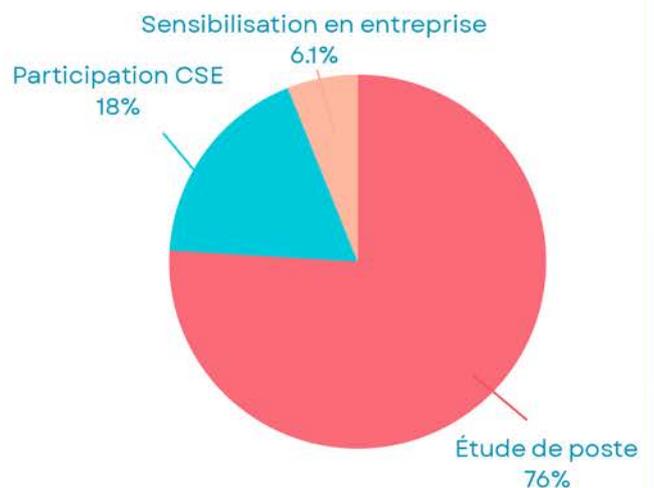
DONT

- 34 908 examens visuels
- 17 080 tests duochrome
- 16 529 IMC
- 15 946 mesures de tension
- 15 328 examens auditifs
- autres : spirométrie, saturation oxygène, phorie, autres examens visuels...

Le SATM prend également en charge des examens spécifiques sur prescription médicale : examens sanguins, radiographie des poumons, électrocardiogramme..

ACTIONS EN ENTREPRISE INFIRMIER.E.S

767



ABSENCES VISITES NON EXCUSÉES

1 879

- 17.3% (2023)

SANTÉ AU TRAVAIL EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

99 000
ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

1.2 MILLIONS
DE SALARIÉS COUVERTS

ACCIDENTS DE TRAVAIL PAYS DE LA LOIRE *



36 932 accidents du travail
avec une 1ère indemnisation
101 AT / JOUR

2 498 728 journées
perdues
9 900 ETP

48
décès reconnus en AT
56 % sont des malaises

SECTEURS ÉCONOMIQUES LES + CONCERNÉS

Industrie manufacturière 7464
Construction 5 510
Commerce, réparation auto./motoc. 4 803
Transports et entreposage 3318
Santé humaine et action sociale 4870

*hors accident de trajet

7 % EN MAYENNE

- 2 576 accidents du travail avec une 1ère indemnisation
- 5 accidents du travail mortels
- 180 056 journées perdues

Pour rappel, il n'appartient pas au médecin du travail de déclarer une maladie professionnelle, ce rôle est celui de la CPAM.

MALADIES PROFESSIONNELLES PAYS DE LA LOIRE

COÛT TOTAL
196 374 239 EUROS

4 243 maladies professionnelles
avec une 1ère indemnisation
12 mal. pro. / j

1 526 254 journées
perdues
6 032 ETP

RÉPARTITION SUR 5 ANS DES MALADIES PROFESSIONNELLES SELON LEUR NATURE

- 90 % • Troubles musculosquelettiques (TMS)
- 4 % • Amiante (toutes pathologies) : 40 % de cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante.
- 4.5 % • Maladies professionnelles hors tableau
- 1.5 % • Autres : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique, atteinte auditive (bruits lésionnels), affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille, rhinites et asthmes professionnels

EN MAYENNE

9.5 %
des maladies
professionnelles
des Pays de la Loire

- 406 maladies professionnelles avec une 1ère indemnisation
- 133 805 journées perdues
- Coût total : 15 277 837 euros



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières et l'augmentation des maladies chroniques entraînent des situations personnelles qui peuvent altérer la capacité à rester en emploi.

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle ou PDP, a pour objectif de repérer, le plus en amont possible, ce risque d'usure professionnelle ou de sortie de l'emploi.

L'objectif est de mettre en place des dispositifs pour l'éviter et maintenir le (les) travailleur(s) dans l'emploi, ou favoriser son (leur) retour à l'emploi.

Elle vise ainsi à limiter les conséquences qui peuvent se traduire par de l'absentéisme, du turnover, des accidents, des troubles musculosquelettiques, ou encore des restrictions voire des déclarations d'inaptitude.

PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI OU EN EMPLOI

536 SITUATIONS SUIVIES EN 2024

397 NOUVEAUX SIGNALEMENTS

ENTREPRISES CONCERNÉES

313



1 INTERVENTION COLLECTIVE



201 SALARIÉS MAINTENUS DANS L'EMPLOI

186 AU MÊME POSTE

Origine des problèmes de santé

- 87 % accident vie privée ou autre
- 8 % maladie professionnelle
- 5 % accident du travail



174 études ergonomiques

89 situations avec analyses et conseils apportés

DONNÉES 1ER TRIMESTRE 2024. Départ assistant du service social avril 2024

31

Nouvelles situations en 2024

38

Accompagnements effectués

4

Interventions collectives

ACCOMPAGNEMENT ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL





LES FONCTIONS SUPPORT

LES FONCTIONS SUPPORT



SERVICE RESSOURCES HUMAINES



RECRUTEMENT

- 8 CDI ET 8 CDD
- 2 MÉDECINS PAE* INTÉGRÉS

FORMATION

- 97 % des salariés ont bénéficié d'une formation en 2024
- 3249 heures de formation

5 COLLABORATEURS EN FORMATION DIPLÔMANTES :

Technicien, infirmière en santé au travail, 2 médecins PAE* et médecin collaborateur

SERVICE ADHÉRENTS

TRAITEMENT DES DOSSIERS

- 393 NVX. DOSSIERS ADHÉRENTS
- 946 NVX. DOSSIERS SALARIÉS

CONTACT ADHÉRENTS

- 119 DEMANDES HOTLINE TRAITÉES (ouverture en novembre 2024)
- 1 695 MAILS ASSISTANCE
- 13 608 APPELS TRAITÉS

WEBINAIRES PRÉSENTATION PORTAIL

- 8 SESSIONS
- 265 PARTICIPANTS

SERVICE INFORMATIQUE



- 12 SESSIONS DE SENSIBILISATION CYBERSÉCURITÉ
- 312 SAUVEGARDES DE DONNÉES (6/SEMAINE)
- 4552 APPELS EXTERNES ET INTERNES

SERVICE COMPTABILITÉ



- 6128 FACTURES
 - 97 % DES COTISATIONS RÉGLÉES
- 517 FACTURES INTERIMS

SERVICE COMMUNICATION



30 CAMPAGNES EMAILING ADHÉRENTS
- TAUX OUVERTURE (37 %)
+ 35 CAMPAGNES EMAILING INTERNES

LINKEDIN :

- 1 200 ABONNÉS (+47 %)
- 61 132 POSTS VUS (+93 %)
- 30 607 MEMBRES TOUCHÉS

*procédure d'autorisation d'exercer

PERSPECTIVES 2025



PERSPECTIVES 2025

2025, UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

2024 a porté de grands changements : nouveau logiciel métier, nouveaux portails, changement et harmonisation des pratiques, nouvelle offre de service, la décision d'un nouveau centre...

2025 s'inscrit dans la continuité et sera une année de consolidation de l'ensemble de ces changements. Un point fort sera l'audit de certification et la communication en interne et en externe des transformations effectuées.



01 AUDIT DE CERTIFICATION DÉMARCHE QUALITÉ

Le premier semestre 2025 sera fortement consacré à la préparation de l'audit 2025.

Après la mise en place de l'ensemble des procédures, ce semestre permettra de vérifier leur efficacité auprès des équipes et notamment l'harmonisation des pratiques nécessaire et attendue par le déploiement des procédures.

L'amélioration continue est un principe inhérent au fonctionnement du service qui perdurera bien évidemment après l'audit et sera travaillé tout au long des années à venir.

02 NOUVEAU CENTRE CHÂTEAU-GONTIER

Plus d'une année de travaux sera nécessaire avant d'aménager les futurs locaux du centre de Château-Gontier sur Mayenne.

2024 a été dédiée à l'analyse et l'organisation du projet, avec notamment un travail de proximité avec les équipes pour déterminer ensemble les besoins structurels et organisationnels de ce nouveau centre.

2025 abordera la phase plus technique "construction et travaux" et nécessitera un travail conséquent de maître d'ouvrage pour assurer le déménagement en 2026.

PERSPECTIVES 2025

03 DÉVELOPPER LE LIEN AVEC NOS ADHÉRENTS

Notre mission est d'accompagner nos adhérents dans la prévention de leurs risques professionnels. Pour développer ce partenariat, la relation avec nos adhérents doit être renforcée et facilitée.

Dans ce sens et pour faciliter les échanges, le service a lancé fin 2024 deux nouveaux portails destinés aux adhérents et à leurs salariés. En 2025, l'objectif est de développer ces deux outils de communication auprès de leur cible. Plusieurs vecteurs seront activés : Hotline, webinaires, ateliers, emailing...

En parallèle, les ateliers de prévention seront également renforcés par l'augmentation du nombre de sessions mais aussi de nouvelles thématiques comme la prévention des incendies, les exosquelettes ...

04 RENFORCER LA COMMUNICATION

Développer la communication auprès de nos adhérents et de leurs salariés est un point majeur du service.

Dans cet objectif, une refonte identitaire du SATM et de ses outils de communication a été lancée fin 2024 pour une réalisation en 2025.

Nous aurons donc la joie de présenter à nos adhérents en 2025, un nouveau site internet et de nouveaux supports de communication plus en adéquation avec leurs besoins en terme de prévention des risques et de clarté de notre offre de service. En parallèle, la communication régulière auprès des adhérents sera un point important du service.

05 L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Notre service dispose d'une offre complémentaire destinée à nos adhérents. Cette offre regroupe deux formations destinées aux salariés "Sauveteur secouriste du travail" et "Prévention des risques liés à l'activité physique". En 2025, notre service proposera deux nouvelles prestations dans cette offre :

- noa : un outil d'aide à l'évaluation des risques professionnels et à la rédaction du DUERP. Cet outil intégré au nouveau portail adhérents, permet à partir de données fournies sur le portail de faciliter l'évaluation et la rédaction en ligne du DUERP*.
- un nouveau thème de formation sera ajouté au catalogue : "Premiers secours en santé mentale"

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL EN MAYENNE

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

SATM

51, rue du chef de Bataillon Henri Gélet

53 000 LAVAL

Tél : 02 43 59 09 60



SATM
Service de prévention et de santé au travail interentreprise
Siège social : 51, rue du chef de Bataillon Henri Gélet
53 000 LAVAL



satm.fr



[satm](https://www.linkedin.com/company/satm)



En Pays de la Loire, des services de prévention
et de santé au travail en proximité des entreprises.
 presanse-paysdelaloire.fr

*SATM et Présanse Pays de la Loire
sont membres du réseau Présanse.*

